



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue
109, rue Sainte-Anne
Sainte-Anne-de-Bellevue, Qc, H9X 1M2
Téléphone: 514 457-5500
Télécopieur: 514 457-6087
Courriel: info@sadb.qc.ca

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES : SADB ENTREPREND UNE RÉFLEXION DANS LE BUT D'AMÉLIORER SON BILAN ENVIRONNEMENTAL

SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE, le 22 février 2022 – La Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue souhaite entreprendre une réflexion majeure quant à la planification et la gestion des matières résiduelles et envisage différentes options en matière de collecte des ordures.

En cohérence avec la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), les nouvelles orientations envisagées par la Ville visent à mettre en place des solutions pour optimiser la gestion des résidus domestiques. Ces solutions auront pour objectifs d'améliorer l'impact environnemental de la Ville.

Selon le bilan de gestion des matières résiduelles produit par le Service de l'environnement de la Ville de Montréal, pendant la période des mois de janvier à août 2021, chaque résident de Sainte-Anne-de-Bellevue a généré une moyenne de 177,96 kg d'ordures ménagères, un chiffre 2,62 fois plus élevé que la moyenne des résidents de l'Agglomération de Montréal qui est de 67,78 kg.

Cette statistique positionne de façon peu enviable Sainte-Anne-de-Bellevue dans le classement des municipalités de l'Agglomération de Montréal. Elle est préoccupante pour le conseil municipal, qui considère les questions environnementales comme une priorité.

Selon les analyses effectuées, la part des ordures ménagères générée par Sainte-Anne-de-Bellevue (55%) résulterait principalement de la gestion des matières à la source. Plus précisément, la méthode de tri des matières recyclables, compostables et résiduelles effectuée dans les résidences est mise en cause.

Il apparaît donc nécessaire pour la Ville d'établir une stratégie visant l'amélioration des habitudes de tri des résidents et, éventuellement, l'établissement d'une nouvelle réglementation en matière de gestion des collectes pour les commerçants.

LA COLLECTE INTELLIGENTE

C'est dans cette mesure que la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue a entrepris de revoir les façons de faire et qu'elle envisage certaines options permettant de diminuer son impact environnemental, dont la mise en place d'une collecte « intelligente » des matières résiduelles.

La collecte intelligente comporte de nombreux avantages environnementaux et encourage le tri et la réduction des déchets à la source. Une fois en place, elle incite les citoyens à mettre leur bac d'ordures ménagères moins souvent au chemin, réduisant du même coup la fréquence des camions de collecte et les émissions de gaz à effet de serre (GES) liés à l'enfouissement des déchets. Déjà, la Ville a amorcé un virage il y a quelques semaines en diminuant la fréquence de la collecte des ordures ménagères qui est désormais effectuée aux deux semaines, du début d'octobre jusqu'à la fin avril.

De plus, avec une éventuelle tarification incitative (ou frais pour usagers), la collecte individuelle devient plus équitable que la tarification actuelle pour les citoyens, car elle prend en compte les efforts individuels qui visent à réduire la quantité de déchets.

Le conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue prend au sérieux son impact environnemental et examine toutes les options envisageables pour améliorer sa gestion des matières résiduelles. Les nouvelles options retenues seront communiquées ultérieurement et des mesures seront mises en place afin de sensibiliser les Annabellevois.e à l'importance du compostage et du recyclage.

-30-

Renseignements :

Martin Bonhomme, ing., CPA, CMA, MBA

Directeur général

514-457-6834

mbonhomme@sadb.qc.ca